

voix de traverses

49

décembre
2021

Bulletin d'information

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

édito ...

Humanité, disiez-vous ?

Des migrants piégés par la Biélorussie pour menacer l'Europe, vraisemblablement avec l'appui de la Russie. Quinze kilomètres de barbelés coupants offerts par le Danemark à la Lituanie pour sa clôture anti-migrants.

Fort heureusement, de telles initiatives abjectes n'existent pas chez nous. Car chez nous, en Europe, nous savons défendre le Droit d'asile... Comment ? Vous dites que le Danemark et le Lituanie sont membres de l'Union européenne ?

- 3 Action de soutien aux Afghans
- 6 Demande d'asile pour les Afghans prise de position de CASAS
- 7 La nouvelle protection des Afghans
- 11 2021 : Un été un peu spécial..... et une rentrée presque normale
- 12 Les temps du vendredi après-midi
- 13 Depuis trois ans je travaille à Casas
- 16 Témoignages ...
- 17 Le 10 novembre...
- 18 Une après-midi à la ferme ...
- 19 Paroles d'étudiants en stage à CASAS

Fort heureusement disais-je, chez nous, en France, nous savons défendre le Droit d'asile, nous le Pays-des-Droits-de-l'Homme.

Alors comment expliquer le sort honteux réservé aux demandeurs d'asile dans le Calaisis à la frontière franco-britannique, dans le Briançonnais à la frontière franco-italienne ?

Fort heureusement, chez nous, à Strasbourg, nous savons défendre le Droit d'asile.

Alors comment expliquer l'expulsion de quatre demandeurs d'asile afghans vers la Bulgarie, pays qui n'hésite pas à renvoyer des personnes vers l'Afghanistan sous le joug des Talibans ?

Les migrants sont présentés comme un facteur de déstabilisation de l'Europe ou de la France. Le terme «migrant» permet surtout de flouter la réalité. Les personnes qu'on nomme «les migrants» ne sont pas un concept pour des arguties politiques, ils sont des femmes, des hommes, des enfants, ils ont rassemblé leurs économies, quelques affaires et se sont enfuis, pour sauver leurs vies.

Vous avez peut-être été destinataires récemment d'une prise de position de CASAS au sujet du traitement

indigne réservé aux Afghans depuis la chute du pays aux mains des Talibans. Dans ce numéro de Voix de Traverses, nous avons choisi de continuer de vous informer sur ce sujet. Vous lirez sans doute avec intérêt le témoignage de Zaher, président de l'Association culturelle des Afghans de Strasbourg, et les explications juridiques documentées de Christiane, coordinatrice de CASAS.

Pascale, directrice de CASAS, nous raconte l'été très animé et la rentrée dynamique, malgré toutes les contraintes imposées par la pandémie. Son article est une belle invitation à lire les témoignages des personnes qui accompagnent ou participent à différents projets «casassiens». Merci à tous ceux qui ont accepté de prendre la plume pour vous dépeindre le quotidien de CASAS.

Nous restons fidèles à nos missions d'accompagnement juridique, social, culturel et convivial, grâce à l'engagement de chacun sur le terrain et aux soutiens financiers indispensables.

Avec nos plus fervents remerciements, nous vous souhaitons une belle année 2022.

Anne Marquis
Présidente

Rose Karoune est partie ce mois-ci.

Elle aimait la vie, elle a regardé en face la mort venir à elle. Elle se nourrissait de musique, de théâtre, de littérature ; elle peignait. Rose la rebelle, fidèle en amitié, était attentive à la situation des personnes. Elle a tenu à soutenir Casas en lui donnant plusieurs de ses tableaux exposés lors de notre Assemblée Générale du 14 juin 2019.

Son souvenir et son sourire nous soutiennent. Qu'ils puissent accompagner ses proches.

Action de soutien aux Afghans ...

Interview de ZAHER, président de l'Association Culturelle des Afghans de Strasbourg.

Bonjour Zaher, peux-tu présenter ton association ?

Nous avons créé l'ACAS (Association Culturelle des Afghans de Strasbourg) au printemps 1998. Au début nous étions un petit groupe attiré par la littérature et surtout la poésie. Le démarrage des activités de notre association a été marqué par une soirée poétique qui a rassemblé une quinzaine de poètes afghans exilés en Europe. Nous fêtons aussi ensemble les dates marquantes en Afghanistan, en particulier le Nowruz, à la fois Nouvel An et fête du Printemps, une fête très ancienne à laquelle les Afghans sont très attachés. Nous le fêtons avec le Centre socio-culturel de la Robertsau par une soirée musicale et de folklore. Depuis la venue des talibans sur la scène afghane, cette fête est devenue un véritable acte de résistance, puisqu'elle a été interdite comme contraire à leurs convictions.

Nous organisons aussi dans une ferme bio (Carrière) des combats traditionnels de cerfs-volants, ainsi que des tables rondes sur des sujets divers. Ces tables rondes sont importantes, car elles sont un apprentissage de la démocratie pour des personnes qui l'ont peu connue et qui doivent apprendre que pour être écouté, il faut d'abord savoir soi-même écouter les autres. L'ACAS mène depuis 23 ans différentes actions,

avec peu de moyens, très peu de subventions et aucun local pour nous réunir. Nous n'avons aucun salarié.

Avec la venue des demandeurs d'asile afghans, notre association a peu à peu élargi ses missions à l'aide aux personnes qui arrivent. Au mois d'août dernier, quand sont venus à Strasbourg environ cent trente compatriotes évacués de Kaboul, nous avons tenté d'être partenaires de la Préfecture, du Foyer Notre-Dame et de l'Eurométropole. Ils ont été répartis dans toute la région mais 42 sont restés basés à Strasbourg, pour la plupart des artistes. Tous ont été logés mais vivent dans des conditions matérielles précaires : une partie dans les logements collectifs avec d'autres réfugiés et pour le moment avec peu d'argent pour subsister. Nous avons monté alors un collectif fin août, pour coordonner les aides et pour permettre un soutien psychologique. Il se réunit toutes les semaines et recense les besoins, tout en essayant de trouver des solutions avec l'aide de nos partenaires. Tous ces arrivants ont introduit une demande d'asile, mais nous sommes préoccupés par les nombreux rejets antérieurs, beaucoup d'Afghans ont été déboutés et se trouvent actuellement sans papiers, aussi nous espérons un assouplissement des conditions d'attribution du statut. C'est un travail

de très longue haleine et qui prend beaucoup d'énergie.

Peux-tu nous en dire davantage sur la situation actuelle en Afghanistan ?

L'arrivée mi-août des Talibans à Kaboul n'a pas été une surprise. L'Afghanistan leur a été remis. Un bureau politique des Talibans a ouvert à Doha au Qatar en 2012, alors que Joe Biden était vice-président des États-Unis. Depuis lors des négociations n'ont pas cessé entre Américains et Talibans, sans la participation de représentants du peuple ou de membres du gouvernement afghan. Pourtant, l'état afghan était financé par les Américains et John Kerry en août 2014 a aidé Ashraf Ghani Ahmadzai à accéder à la présidence de l'Afghanistan. Selon certaines sources, l'accord de Doha signé entre l'administration Trump et les Talibans comporte 400 pages dont seules environ 4 sont publiques disant que les Talibans s'engagent à ne pas héberger de terroristes et à ne pas attaquer les intérêts américains. Le reste, paraît-il, est secret défense. Ceci, alors même que pendant ces négociations, les Talibans ont continué leurs violences envers les citoyens afghans, les attaques contre les minorités et poursuivi les attentats. 5000 prisonniers ont été libérés et 2000 par la suite, dont une partie étaient parmi les plus dangereux de ceux qui avaient commis des attentats.

Quelques mois avant la chute de Kaboul, des gouverneurs et des cadres des armées ont été remplacés par des personnalités proches des Talibans.

Ainsi, Ashraf Ghani Ahmadzai a nommé Hamdollah Moheb, proche des Talibans, à la tête de la Sécurité Nationale. Ce dernier a aussitôt envoyé les généraux et les cadres expérimentés de l'armée à la retraite et il les a remplacés par des gens leur étant plus favorables. Quelques semaines avant l'arrivée des Talibans, l'armée ne recevait plus de munitions et les soldats ne recevaient plus leur salaire.

Le Président Ghani a demandé au gouverneur de Kandahar de quitter son poste et de venir à Kaboul. Ainsi les Talibans ont pris la ville sans obstacle. Devant la caméra d'un journaliste afghan, il a dit : « Kandahar n'a pas subi de défaite militaire, mais plutôt une défaite politique ».

Dans la Province de Ghazni, Ashraf Ghani installe son protégé Daoud Laghmani qui livre la province aux Talibans. Quelques semaines auparavant, Ashraf Ghani voulait l'installer à Faryab, mais les gens ont manifesté contre lui du fait de sa proximité des Talibans.

A Herat, Khayal Nabi Ahmadzai, un proche du Président, a été nommé commandant du corps d'armée d'Herat ; il a cassé la résistance et livré Herat aux Talibans.

Son frère, le général Gol Nabi Ahmadzai, nommé commandant du corps d'armée, a empêché les soldats de se battre et remis les trois provinces de Paktiya, Paktika et Khost aux Talibans. A noter que trois jours avant

l'arrivée des Talibans, la population dans les grandes villes a manifesté, elle demandait des armes pour lutter contre leur avancée.

Ainsi, on peut dire que l'arrivée des Talibans au pouvoir a été planifiée par l'accord américano-afghan. La communauté internationale n'a rien dit et n'a pas réagi, alors que quelques mois auparavant, les porte-paroles actuels des Talibans et la plupart des membres du gouvernement taliban étaient sur les listes noires de la CIA, du FBI et même de l'ONU, et qu'ils continuent à tenir des propos officiels contradictoires.

L'Afghanistan est devenu le terrain d'affrontement de grandes puissances concurrentes et depuis 43 ans l'objet d'une guerre par procuration, entre l'Iran et Israël, l'Iran et les Américains, les USA et la Russie, les USA et la Chine, mais aussi entre le Pakistan et l'Inde. Les Talibans n'ont pas de légitimité populaire, et quoique corrompu et peu efficace, le gouvernement précédent n'était pas l'objet d'une grande opposition. Les Talibans eux-mêmes se disent « théologiens », mais n'ont ni expérience ni compétence pour diriger un pays. Alors qu'au début du 20e siècle, l'économie afghane était florissante, aujourd'hui elle est complètement à l'arrêt, en partie du fait

de l'incompétence.

Toutes les personnes ayant travaillé de près ou de loin dans la sécurité, police ou armée, sont en danger car elles étaient en première ligne. Aujourd'hui elles sont sans salaire et sans travail. Les femmes sont empêchées d'aller au travail et à l'école, une façon terrible de mépriser la moitié de la population. L'avenir est très fortement compromis, avec des écoles et des livres brûlés, et un changement du système d'enseignement pour imposer un système religieux. Les Talibans ont détruit la plupart du patrimoine préislamique, les Bouddhas de Bâmiyân en 2001, le musée de Kaboul etc... Comment un peuple peut-il vivre sans ses racines ? Alors que l'Afghanistan est constitué d'une mosaïque de peuples, le pashtoun qui n'est la langue que d'une partie du pays a été imposé, et le farsi, langue commune avec l'Iran chiite, considéré comme l'ennemi et anti-américain, est honni. Si une personne utilise des mots farsis, elle est menacée. Quelle légitimité peut avoir un gouvernement qui détruit ainsi aussi bien le passé de son pays que son avenir ? La communauté internationale ne doit le reconnaître à aucun prix.

Propos recueillis par Alice

L'édition 2022 du **Festival MUZ** aura lieu du **20 au 23 mai prochains**
Réservez d'ores et déjà ces dates, le programme est éblouissant!

(Plus de détails à venir sur notre site)

Demande d'asile pour les Afghans

prise de position de CASAS

L'évacuation d'Afghans avant le 31 août 2021 a été largement médiatisée, ainsi que l'angoisse de tous ceux qui n'ont pas pu partir dans ces délais très courts et cette situation très mal anticipée.

Au-delà de la communication et de l'émotion, quels sont les moyens réellement mis en œuvre pour rendre régulières les sorties d'Afghanistan ?

Combien de demandes de visas formulées par d'anciens auxiliaires de l'armée ou des institutions françaises sont restées sans réponse ? Combien de membres des familles d'Afghans présents en France restent sans réponse ? Combien de visas sont délivrés pour une demande d'asile ?

Le service des visas de l'Ambassade de France, d'abord délocalisé à Islamabad au Pakistan, est maintenant en Inde et en Iran ; les Afghans qui sollicitent un visa doivent remplir un dossier et prendre rendez-vous par internet - pour ceux qui y ont accès - et se déplacer au loin ; cela rend les démarches très compliquées et incertaines, sinon vouées à l'échec.

Nous sommes loin de la situation du Chili en 1973 quand l'ambassadeur Pierre de Menthon prenait l'initiative de recueillir plusieurs centaines de personnes sur le terrain de l'ambassade, sol français puisqu'il bénéficie de l'extraterritorialité ; il a

ainsi légalisé leur sortie du Chili comme leur entrée en France.

Il faut en effet rappeler qu'un demandeur d'asile est tenu d'être présent sur le territoire français pour demander l'asile en France, mais il n'a pas l'obligation d'y arriver légalement ; ce serait prohibitif pour la plupart d'entre eux. On l'appelle un migrant - terme malheureusement devenu péjoratif - pour masquer ce fait qu'il peut demander l'asile dès son arrivée, régulière ou pas.

Un péripète administratif attend les personnes arrivées en France. Si elles ont dû transiter par d'autres pays européens, elles peuvent être « dublinées », c'est-à-dire mises sous procédure « Dublin¹ » et renvoyées dans le premier pays par lequel elles sont entrées en Europe. Cette procédure les fragilise et peut retarder leur demande d'asile jusqu'à dix-huit mois ou les renvoyer dans ce premier pays. Or, même si la France a suspendu les renvois de personnes vers l'Afghanistan, elle n'a pas hésité à renvoyer tout récemment quatre Afghans vers la Bulgarie, pays qui n'a pas suspendu les renvois vers l'Afghanistan.

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a déclaré que la guerre était

1. Le principe du règlement Dublin est qu'un seul Etat européen est responsable de la demande d'asile d'un ressortissant d'un Etat tiers.

terminée le 15 août 2021 lors de la prise de pouvoir par les talibans, ce qui écarte les demandeurs d'asile de la protection subsidiaire² qui pouvait leur être accordée au motif d'une situation de conflit armé³. La CNDA explique que le statut de réfugié est plus protecteur. Mais elle omet de dire que le statut de réfugié est bien plus difficile à obtenir. En 2020, dans les décisions de la CNDA sur les Afghans,

2. Protection internationale qui peut être octroyée à un demandeur d'asile qui ne répond pas aux critères pour devenir réfugié au sens de la Convention de Genève de 1956. La protection subsidiaire peut être accordée par exemple en cas de risque lié une violence aveugle résultant d'une situation de conflit armé interne ou international

3. <http://www.cnda.fr/La-CNDA/Actualites/Com-muniqu-e-de-presse5>

80% des personnes protégées l'étaient au titre de la protection subsidiaire. La prise de position de la CNDA fait donc craindre un grand nombre de rejets des demandes de protection de ressortissants afghans, y compris à l'OFPRA⁴ par voie de conséquence probable. Que vont devenir ceux qui seront rejetés ? Ceux qui sont restés en Afghanistan ?

L'évacuation, une porte ouverte pour mieux la claquer au nez des Afghans ?

4. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides examine les dossiers de demande d'asile en première instance

La nouvelle protection des Afghans

En même temps que la protection armée qui entendait leur être assurée par la coalition internationale sur leur territoire, les Afghans vont-ils perdre la protection qui leur était offerte de manière plus ou moins systématique dans les pays européens, en particulier la France ?

Au mois d'août 2021 et conformément au scénario annoncé, il n'a pas fallu longtemps aux Talibans après le retrait des forces alliées pour investir Kaboul puis la totalité du territoire, interdisant toute porte de sortie aux Afghans voulant échapper à la répression et aux restrictions de liberté mises en place par les nouveaux maîtres du pays.

Parallèlement, les Afghans se trouvant sur le territoire français, ou ceux qui

parviendront sans doute, par des chemins longs et détournés, à rejoindre l'Europe, pourront-ils obtenir le bénéfice de l'asile ? Ces mêmes Etats qui les ont encouragés, soutenus, formés et armés dans leur combat contre les Talibans, avant de les laisser seuls maîtres de leur destin, sont-ils prêts aujourd'hui à les recevoir et à leur accorder ici la protection dont ils les ont privés là-bas ?

Pas sûr ... si on considère la position de la CNDA qui revient, dans une note interne du 27 août 2021 dévoilée par Médiapart¹, sur la jurisprudence jusque-là appliquée, selon laquelle tout Afghan sollicitant l'asile, sous réserve qu'il ne

1. <https://www.mediapart.fr/journal/france/280821/asile-en-france-la-protection-des-afghans-menacee>

soit pas militaire ou partie prenante au conflit, se voyait accorder une protection en raison de la reconnaissance en Afghanistan d'un conflit de grave intensité dans lequel toute personne est de fait en danger, sans devoir justifier de conditions personnelles particulières.

Pourquoi ce revirement, alors que tout le monde s'accorde à dire que la situation des Afghans ne va en aucun cas s'améliorer et qu'elle ne fera même sans doute que se dégrader ?

Parce qu'il existe en France, comme dans l'ensemble des pays de l'UE, plusieurs types de protection, et que chacune d'entre elles est régie par des textes juridiques précis, qu'il convient pour les instances en matière d'asile d'appliquer au sens le plus strict possible.

Ainsi le statut de réfugié dit conventionnel s'appuie sur la Convention de Genève², qui prévoit une détermination individuelle au regard de craintes de persécutions, pour des motifs ethniques, politiques ou religieux.

Elargissant les critères précédents, le bénéfice de la protection subsidiaire³

2. Convention de Genève article 1^{er} « le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »

3. CESEDA Article 512-1 Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une

est quant à lui accordé dans trois cas distincts, définis par l'article 512-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.

Ainsi, la majorité des Afghans bénéficiaient jusqu'ici de la troisième disposition de cet article, qui reconnaît une protection à tout civil exposé à des risques pour sa sécurité et sa vie en raison d'un conflit armé interne ou international. Etaient exclus de cette protection les militaires, les policiers et d'autres groupes de citoyens afghans, dont l'engagement à un titre quelconque les privait de la qualité de civil requise par la législation, et qui devaient donc établir la réalité des risques en cas de retour pour des motifs personnels.

La jurisprudence dite « Kaboul » avait consacré cette position en 2018 en posant le principe que tout Afghan débouté du droit d'asile devait obligatoirement passer par Kaboul, seul point d'entrée aérienne du pays et zone de violence généralisée, avant de retourner dans sa province d'origine, ce qui entraînait de fait un risque pour sa vie.

Cependant, dès le mois de novembre 2020, la CNDA prenait du recul par rapport à cette position, en refusant cette protection à deux requérants d'asile

des atteintes graves suivantes :

- 1) La peine de mort ou une exécution ;
- 2) La torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ;
- 3) S'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

afghans, au motif que « *la violence aveugle prévalant actuellement dans la ville de Kaboul n'est pas telle qu'il existe des motifs sérieux et avérés de croire que chaque civil qui y retourne court, du seul fait de sa présence dans cette ville, un risque réel de menace grave contre sa vie ou sa personne* » . Il convenait alors pour les demandeurs de préciser les dangers qu'ils couraient en raison de leur région d'origine, dont certaines continuaient à être classées comme particulièrement dangereuses, ou de faire état de risques personnels leur permettant de bénéficier des autres dispositions du CESEDA.

Le départ des forces internationales d'Afghanistan et l'entrée des Talibans à Kaboul a encore une fois rebattu les cartes. S'il ne fait de doute pour personne que le nouveau régime ne respectera aucune des libertés fondamentales auxquelles l'Europe est attachée, et n'épargnera pas ses ressortissants, pour peu qu'ils refusent « l'ordre moral » établi, il n'en est pas moins vrai que le conflit armé est aujourd'hui arrêté, une des parties n'étant plus en mesure de combattre. Aussi l'application systématique de la disposition du CESEDA correspondante n'a plus lieu d'être. Après une suspension des délibérés pour mesurer l'évolution de la situation, c'est ce qu'a conclu la CNDA dans ses dernières positions de principe, établies par le CEREDOC⁴, et destinées à harmoniser les décisions

4. Centre de Recherche et Documentation. Dirigé par un magistrat, il apporte son expertise juridique et géopolitique aux membres des formations de jugement et aux rapporteurs de la CNDA ainsi qu'aux magistrats de l'ensemble des juridictions administratives.

rendues par les formations de jugement en séance.

Ainsi que le souligne la CNDA dans un communiqué de presse du 30 août⁵, ce nouveau regard sur la demande d'asile afghane ne dispense pas la Cour de considérer chaque situation individuelle sous l'angle de la Convention de Genève, afin d'accorder éventuellement au requérant une protection sur le fondement des critères qui y sont énoncés, en particulier politique ou religieux. A défaut de reconnaissance à ce titre, un autre examen doit être également envisagé, pour déterminer si le demandeur pourrait prétendre à la protection subsidiaire au titre de ses deux premières dispositions, en tant que personne exposée à la peine de mort ou à une exécution, à la torture ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

La CNDA ajoute dans ce même communiqué que le statut de réfugié conventionnel est plus protecteur, ce qui n'est plus tout à fait exact, puisque, mise à part la durée de la carte de séjour délivrée par la préfecture qui est de 10 ans au lieu de 2 années renouvelables, les droits ouverts sont les mêmes pour les titulaires du statut de réfugié et les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

En tout état de cause, les critères permettant d'obtenir la qualité de réfugié sont plus stricts, le requérant devant exposer un risque individuel et personnalisé, dont il lui appartient de démontrer la réalité, l'intensité

5. <http://www.cnda.fr/La-CNDA/Actualites/Communique-de-presse5>

et les motifs. La même exigence de singularité est requise au regard des deux premières dispositions de l'article définissant la protection subsidiaire.

Doit-on évaluer l'impact de cette prise de position en comparant deux décisions positives prises par la CNDA à la suite d'audiences ayant eu lieu respectivement les 23 août et 31 août, toutes deux après la chute de Kaboul et l'effondrement de l'armée nationale afghane ?

La première, rendue le 13 septembre 2021, fait droit à la requête d'un ressortissant afghan, en considérant que la toute récente prise de pouvoir par les Talibans, ainsi que les deux attentats terroristes commis par l'Etat Islamique dans la capitale, suffisent, en l'absence de « *données objectives venant confirmer la fin des violences liées à la prise de contrôle violente de la société afghane par les Talibans* » à confirmer « *l'état extrêmement volatile et instable de la situation sécuritaire dans le pays* », permettant ainsi l'application de l'article 512-1,3° en raison d'une « *violence aveugle d'une intensité exceptionnelle ... résultant d'une situation de conflit interne* ».

Quant à la deuxième, dont la lecture a eu lieu 8 jours plus tard, elle réaffirme

l'orientation générale de la CNDA, en soulignant que « *depuis le 16 août 2021, la victoire militaire des forces talibanes conjuguées à la désagrégation des autorités gouvernementales et de l'armée nationale afghane et au retrait des forces armées étrangères a, pour l'essentiel, mis fin au conflit armé que connaissait le pays depuis plusieurs années* » et accorde au requérant une protection subsidiaire à titre personnel (article 512-1,2°), au motif d'une vulnérabilité particulière qui l'exposerait à un risque de traitements inhumains et dégradants dans un contexte de « *désorganisation générale du pays laissant place à des éléments plus ou moins contrôlés* » et compte tenu « *d'un niveau élevé de violence, d'insécurité et d'arbitraire de la part des autorités de fait.* »

Si la logique de la CNDA demeure parfois mystérieuse, on peut espérer que les discours généreux de l'Europe envers les populations afghanes et le principe de non refoulement de personnes pour lesquelles aucune sécurité ne peut être garantie, permettront aux formations de jugement de faire un usage bienveillant de leur sagesse et de leur indépendance.

Christiane

Bientôt Noël ! Une idée de cadeau solidaire:

« Une chaise de plus », le carnet de recettes du monde réalisé avant l'été par l'équipe de CASAS, vous est offert en contrepartie d'un don de soutien d'un montant de 10 euros minimum. N'hésitez pas à nous contacter (de préférence par mail) pour le réserver !

(pour une présentation détaillée, se reporter au numéro précédent (n°48) de Voix de Traverses, consultable en ligne sur www.casas.fr)

2021 : Un été un peu spécial...

Fin mai 2021, une petite fenêtre s'est ouverte dans les nuages des contraintes COVID, et a laissé circuler un peu d'air frais, avec le plaisir des retrouvailles : reprise des cours de français et des temps de suivi individuel en présentiel, des temps de rencontre conviviale avec les familles, des ateliers...

A l'arrivée de l'été quelques semaines plus tard, il ne semblait pas juste de s'arrêter en si bon chemin. C'est ainsi que les groupes inscrits en septembre 2020 ont pu continuer de rencontrer chaque semaine leurs professeurs, et que de nouvelles inscriptions ont été mises en place seulement pour la nouvelle session de cours sur l'année scolaire 2021/2022.

C'est ainsi également que les animatrices des mercredis familles n'ont pas fait de pause estivale et ont poursuivi leur accueil avec une variété de propositions qui a réjoui petits et grands : après-midis animés dans des parcs, rencontres et jeux à CASAS, cinéma...

C'est ainsi finalement qu'un nouveau projet, intitulé « Elargir la convivialité, mettre en lien » a vu le jour début juillet, avec le soutien de la Ville de Strasbourg, pour aider les personnes isolées à retrouver des repères et des liens à la sortie du tunnel de confinements successifs si laborieusement traversés ces derniers mois.

... et une rentrée presque normale

En septembre, l'atelier peinture et dessin, animé par Shirin, a repris ses séances, Hasmik et Gayane ont réouvert l'atelier beauté, avec le soutien de Brigitte et Dalila, cette dernière démarrant par ailleurs l'animation d'une autre rencontre hebdomadaire, pour accompagner de petits groupes dans une meilleure connaissance et utilisation des outils numériques, dont on a pu mesurer l'importance ces derniers temps...

Parallèlement des tests de niveau ont été réalisés par des formateurs pour aider à l'organisation des nouveaux groupes des cours de français, de

nouveaux professeurs rejoignant l'équipe en place, d'autres proposant leur aide dans un cadre individuel et rencontrant Laetitia, la coordinatrice de ces interventions de soutien, avant de débiter leur travail d'enseignement début octobre.

Les rencontres du mercredi avec les familles se poursuivent, tout comme celles du vendredi, avec des programmes toujours alléchants, et le soutien d'équipes qui s'enrichissent aussi de nouveaux membres et nouvelles compétences au fil de ces semaines de rentrée, les propositions de bénévolat affluant comme jamais

sur la messagerie de CASAS.

Tout cela bien sûr sur un fond ininterrompu de permanences d'accueil, d'entretiens juridiques, de traductions, de réunions de reprise...

Bref, le fourmillement d'activités habituel, normal... ou presque.

Dès que cette consigne a été imposée par le gouvernement aux établissements recevant du public, CASAS a demandé à tous ses intervenants, salariés, bénévoles et stagiaires, d'être munis d'un passe sanitaire. Par contre un grand nombre des personnes que nous accueillons ne sont pas vaccinées, ce qui complique les choses pour les demandeurs d'asile convoqués à Paris dans le

cadre de leur procédure et devant s'y rendre en transports en commun, et ce qui pose aussi problème, dans un contexte plus léger, lorsqu'une visite de musée, une séance de cinéma, un temps d'échange dans un café sont proposés dans le cadre de nos temps d'animation... Malgré le poids de ces contraintes au long cours, les gestes barrière continuent d'être respectés dans nos accueils, les permanences se poursuivent toujours sur rendez-vous... Toutes ces précautions maintenues dans l'espoir de garder au moins la petite fenêtre entrouverte, sur le ciel toujours incertain de cette fin d'année, en attendant une vraie embellie...

Pascale

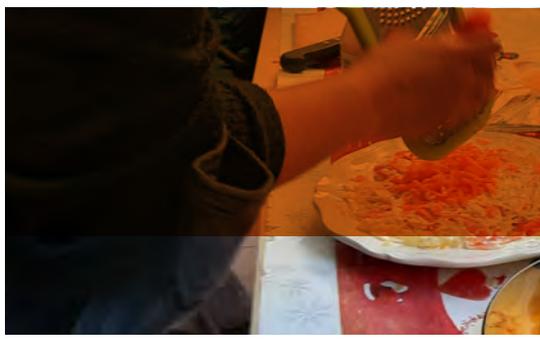
Les temps du vendredi après-midi

Depuis juillet 2021, CASAS organise des rencontres conviviales le vendredi après-midi pour les adultes en demande d'asile ou déboutés, souvent isolés. Ces moments permettent de se retrouver autour de diverses activités, faire connaissance avec de

nouvelles personnes mais également de découvrir de nouvelles associations sur le territoire strasbourgeois.

Les activités sont variées suivant le cours des saisons : séances de qi-gong, pique-nique, balade dans la nature, visite guidée de Strasbourg à





pied ou en Batorama, atelier cuisine, pétanque... Certains sont d'ailleurs devenus de vrais pros de la pétanque !

Ces moments ont également permis de découvrir d'autres associations organisant des activités accessibles aux personnes en demande d'asile ou déboutées, notamment l'association

Tunaweza, l'association Ballade, l'association SEL, l'association Stamtisch et l'association Les Petites Cantines. Cela permet aux personnes que nous accompagnons de se sentir incluses selon leurs centres d'intérêts. Hugo, qui vient tous les vendredis depuis cet été, participe désormais tous les week-ends aux randonnées organisées par Tunaweza et commence à se familiariser avec les forêts et châteaux de la région !

Plus récemment, nous avons visité le Chemin des Cimes à Drachenbronn Birlenbach, un grand bol d'air frais sous le soleil avant le début de l'hiver !



Tonio

Depuis trois ans je travaille à Casas



La personne qui dessine ressent de la joie et de la réussite d'avoir fait quelque chose ...

... il y a des élèves dont le niveau a atteint un stade très avancé en dessin.



Ce fut un plaisir de pouvoir ouvrir un atelier pour donner des cours de dessin à la communauté immigrée en France et si je peux leur donner un sourire quand les personnes dessinent, cette joie signifie beaucoup pour moi.

Parce que je crois qu'il ne me suffit pas en tant qu'artiste de faire des expositions et de devenir célèbre, mais que j'ai aussi un message que je dois compléter : ce message est de donner de l'art aux autres, et leur faire découvrir mon univers en apprenant le dessin, les outils et règles et comment devenir des artistes.

La première chose que je fais est de leur faire aimer le dessin et c'est très important.

Ensuite, j'évalue leur niveau artistique

... tracez des lignes aléatoires puis remplissez le blanc avec différentes couleurs ...



et les incite à choisir ce qu'ils aiment dessiner jusqu'à ce que l'élève constate qu'il est entré dans le monde des couleurs ; je lui montre alors comment les mélanger et aussi comment apprendre les règles de dessin, pour lui faciliter la tâche.

Il existe une technique très simple que n'importe qui peut utiliser pour dessiner même sans la moindre connaissance : tracez des lignes aléatoires puis remplissez le blanc avec différentes couleurs et quand le dessin se termine nous sommes devant une belle peinture qui exprime notre intérieur. La personne qui dessine ressent de la joie et de la réussite d'avoir fait quelque chose, et il y a des élèves dont le niveau a atteint un stade très avancé



il ne me suffit pas en tant qu'artiste de faire des expositions ... j'ai aussi un message ... donner de l'art aux autres ...



en dessin. C'est une grande réussite, et ça me rend heureuse !

Au cours de mon travail à Casas, j'ai découvert la quantité d'amour pour aider les autres et une atmosphère pleine d'amour et de paix intérieure, une équipe de travail merveilleuse et aussi les personnes qui gèrent les choses avec humanité et un esprit de coopération, donc je suis heureuse de mon travail dans cette organisation.

Et j'espère que mes élèves seront des artistes à l'avenir et continueront le chemin après moi, et que les cours de dessin continueront, merci beaucoup Casas !

Shirin Baran

Témoignages ...

En Géorgie, j'étudiais à l'Académie des Arts de Tbilissi. Après avoir émigré en France en 2018, les circonstances m'ont contraint à plus ou moins arrêter mes activités artistiques. Le fait d'apprendre que mon association favorite dispensait des cours de peinture m'a rendu heureux. Entourés



Je m'appelle Giorgi, j'ai 28 ans

par d'autres migrants, nous pouvons nous exprimer par l'art et la peinture, ce qui nous aide beaucoup à oublier notre vie quotidienne et à nous échapper de la réalité. Les cours de peinture se déroulent très bien, Shirin Baran est excellente. Elle m'a aidé à reprendre mes activités d'artiste et à m'y améliorer en m'enseignant de nouvelles techniques. L'ambiance est très amicale et m'est très bénéfique, à moi comme aux autres participants. J'espère que ça continuera et se développera.

Je m'appelle Hryhorii.



En 2018, je suis arrivé en France depuis l'Ukraine pour demander l'asile politique. Durant cette période, ma santé s'est détériorée. A CASAS, j'ai découvert plusieurs activités intéressantes parmi lesquelles des cours de français et de peinture avec Shirin Baran. Je n'ai jamais été un grand artiste et je ne pense pas en devenir un, mais je dois reconnaître que les cours de peinture m'aident moralement et me permettent d'oublier et de lutter contre ma dépression. Pour cela, je suis très reconnaissant à CASAS.

Je suis très heureuse d'être dans le cercle des aides et de la bonne disponibilité et de l'humanité de l'association CASAS. Dès mon premier contact avec tous les responsables, vous m'avez donné tout l'accueil, la compréhension, l'aide et le soutien pour mon dossier. Je n'aurais jamais imaginé rencontrer des personnes qui puissent m'aider autant. Merci CASAS.

J'ai fait la connaissance de l'artiste peintre et professeur de peinture Shirin qui m'a poussée à m'exprimer en suivant ses cours de peinture et de dessin. Cet espace m'a donné un petit arc-en-ciel et de la joie. Merci Shirin, je te souhaite une bonne continuation dans tes cours de dessin, ils m'ont apporté un havre de paix et de la sérénité. Cordialement,

Zahra



Le 10 novembre...

Quel moment mémorable il nous a été donné de passer ce jour-là à CASAS avec les familles accueillies !

L'association **Tôt ou T'Art**, après avoir déjà fourni de magnifiques livres pour enfants lors du dernier confinement (*), a proposé un atelier d'illustration animé par un artiste professionnel, Léo RIGHINI-FLEUR.

Les enfants ont ainsi pu, en se souvenant de leur lecture, laisser libre cours à leur imagination, découper des formes, faire des collages, colorier...

Sous la houlette bienveillante de l'animateur et des bénévoles, ils se sont lancés dans leur travail avec entrain, trouvant rapidement des idées et s'étonnant parfois de ce qu'ils avaient créé.

Leurs œuvres sont à admirer dans la salle Casalis, à CASAS.

Un grand merci à Léo et à l'équipe de Tôt ou T'Art !

(*) dans le cadre de l'opération « Un livre pour rêver » instaurée et financée par la Ville de Strasbourg

Pour l'équipe, Brigitte



Une après-midi à la ferme ...

Par une magnifique après-midi d'octobre, l' « accueil des familles » du mercredi (12 enfants, 7 mamans et 3 accompagnatrices) s'est rendu à la ferme pédagogique de la Ganzau. Le soleil, la douceur et la joie nous ont accompagnés.



Les enfants ont été ravis de découvrir les moutons, puis les lapins et les poules qu'ils ont pu prendre dans leurs bras. Ils sont partis à la recherche des œufs avec enthousiasme et... une petite crainte quelquefois.

Partout des exclamations et des rires ! Les animaux, de leur côté, s'en sont donné à cœur joie pour saluer leurs admirateurs.

Puis, nous sommes allés rendre visite aux vaches et porcs, plus impressionnants encore !

Ce sont les chevaux qui ont ensuite attiré l'attention de la petite troupe.



Les enfants ont aimé les caresser en cherchant à entrer en dialogue avec eux.

Nous avons aussi découvert le potager avec ses plates-bandes et ses tunnels.

Enfin, nous avons pris le goûter au soleil, au milieu de la cour, entourés des cages de lapin et volières de pigeons.

C'est avec regret mais gardant des étincelles dans les yeux, que les enfants ont pris congé de leurs nouveaux amis.

Un grand merci à Catherine d'avoir organisé cette escapade et aux employés de la ferme pour leur accueil.



Pour l'équipe, Brigitte

Paroles d'étudiants en stage à CASAS

Je suis actuellement accueilli à CASAS dans le cadre de mon stage de deuxième année de formation d'assistant de service social.

J'ai trouvé une équipe d'employés et de bénévoles avec un engagement dévoué à la cause des demandeurs d'asile, dans un esprit de bienveillance.

Je continue, avec enthousiasme, à appréhender le droit d'asile et l'accompagnement au recours auprès de la CNDA.

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée d'une assistante de service social, coordinatrice de l'accueil (ma référente), d'une juriste, d'une cheffe de projet et d'un interprète accompagnateur au complément de recours, j'essaie d'aborder les missions dans une posture de futur assistant de service social, conformément à mes objectifs de stage.

Aussi, c'est avec émotion que je

Je suis très reconnaissant pour l'opportunité que CASAS m'a offerte de pouvoir aider les demandeurs d'asile à obtenir la protection nécessaire. Ces personnes qui ont traversé des mers et des frontières à la recherche d'une vie meilleure sont une grande inspiration pour moi personnellement. Malgré toutes leurs difficultés, elles sont souvent capables de sourire, d'échanger et de reconstruire toute une vie.

Par ailleurs, CASAS pour moi est l'endroit qui me permet de découvrir de nombreux pays et civilisations sans

vais évoquer les ateliers d'animation organisés à l'intention des demandeurs d'asile et aux «déboutés», auxquels j'ai l'honneur et le grand plaisir de participer. Des moments de convivialité et de rupture d'avec un quotidien marqué par les difficultés que rencontrent ces personnes et leurs familles : précarité, isolement, sans-abrisme, angoisse etc. Ces ateliers sont des occasions pour elles de se sentir utiles, écoutées et considérées comme personnes avant d'être demandeuses d'asile ou «sans papiers». Il s'agit finalement d'un outil idéal pour lutter contre l'isolement et favoriser l'intégration et la découverte.

Je continue à apprendre, mais il y a une chose que j'ai déjà apprise au bout d'un mois de stage au sein cette association : **LA VALEUR DU DON DE SOI POUR LES AUTRES.**

Sidy

quitter ma petite chaise, et cela à travers les demandeurs d'asile et les stagiaires et bénévoles qui viennent d'horizons divers.

Et enfin je peux dire que je suis heureux d'avoir rencontré et de travailler avec une équipe formidable, prête à aider les personnes dans le besoin de tout leur cœur, sans aucune distinction ni discrimination.

Izzat Al Ayoubi,

stagiaire juridique chez CASAS.

CASAS a besoin de votre soutien pour continuer ses actions !

Adhérer à l'association, c'est renforcer **CASAS** auprès de ses interlocuteurs, partenaires et financeurs. Faire un don régulier c'est pérenniser les actions de **CASAS**.

Pour nous aider, différentes possibilités : par chèque adressé à CASAS, don en ligne à partir de notre site www.casas.fr, ou virement occasionnel ou régulier sur un de nos comptes :

à la Banque Postale :

IBAN : FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654

BIC PSSTFRPPSTR

au Crédit Mutuel :

IBAN : FR76 1027 8010 8400 0256 8264 542

BIC : CMCIFR2A

Merci de préciser si votre soutien inclut l'adhésion à CASAS (montant : 30 €, étudiants et demandeurs d'emploi : 10 €).

Les cotisations versées et les dons faits à CASAS sont en partie déductibles du montant de vos impôts. En 2021 comme en 2020, le plafond pour les dons (cumul annuel) ouvrant droit à une réduction d'impôt au taux de 75% a été relevé à 1000 euros. Au-delà de cette somme, c'est une réduction de 66% du montant restant des dons qui s'applique. Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal.

L'association CASAS est également habilitée à recevoir des legs.

Un grand merci...

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- Conseil départemental du Bas-Rhin
- La ville de Strasbourg
- Eurométropole de Strasbourg
- les villes de Dambach la Ville, Bischeim, Wasselonne,
- Stützheim-Offenheim, Illkirch-Graffenstaden,
- Ostwald, Mundolsheim,
- Schiltigheim et Hoenheim
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative

CASAS

Maison protestante de la solidarité

2, rue Brulée 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 25 13 03 Fax : 03 88 24 05 83

casastrasbourg@wanadoo.fr

www.casas.fr

- Entraide et Solidarité Protestantes et de nombreuses paroisses,
- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Le centre social protestant
- Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- Terre sans Frontière
- Fondation ACAT pour la dignité humaine
- Fondation du protestantisme

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé uniquement destiné à vous tenir informé(e) de nos actions et à faire appel à votre générosité. Il n'est communiqué ni partagé.

Conformément au nouveau règlement de l'Union européenne, le RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données vous concernant, en écrivant au siège de l'association.